

## **Instruction n° DGOS/RH1/2014/215 du 10 juillet 2014 relative aux dispenses de formation pour l'obtention des diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture**

10/07/2014

Cette instruction vient préciser les modalités d'organisation de la sélection et de la formation partielle d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » ou « services aux personnes et aux territoires » ou d'une autre dispense.

**Consulter ici** l'instruction n° DGOS/RH1/2014/215 du 10 juillet 2014 relative aux dispenses de formation pour l'obtention des diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture